

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (Genève, Suisse)

Le 14 août 2025

Soudan : Il faut renouveler le mandat de la Mission d'établissement des faits pour deux ans supplémentaires

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

En amont de la 60^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui se tiendra du 8 septembre au 8 octobre 2025, nous, les organisations de la société civile soussignées, vous écrivons afin d'exhorter votre délégation à soutenir une prolongation du mandat de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits (FFM, selon l'acronyme anglais) pour le Soudan.

Compte tenu des graves violations du droit international commises par toutes les parties au conflit, notamment des taux alarmants de violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les filles, et de la nécessité de continuer à recueillir et à préserver les preuves et à identifier les responsables afin de garantir qu'ils rendent des comptes, la prochaine résolution du Conseil sur le Soudan devrait renouveler le mandat de la Mission d'établissement des faits pour au moins deux ans. En outre, elle devrait demander à la FFM de faire régulièrement rapport au Conseil, dans le cadre de débats publics sur la situation des droits humains au Soudan.

En adoptant la résolution 57/2¹, en octobre 2024, le Conseil n'a pas seulement renouvelé le mandat de la FFM ; il a reconnu le lien entre l'impunité et les cycles de violence successifs au Soudan. Le résultat du vote (23 voix pour, 12 contre) a montré un large soutien, issu de tous les groupes régionaux, au travail de la FFM et envoyé un message clair en faveur de la poursuite des enquêtes et de la redevabilité.

Le conflit actuel est entré dans sa troisième année. Depuis le début des combats entre les Forces armées soudanaises (FAS ou SAF) et les Forces de soutien rapide (FSR ou RSF), ainsi que les forces qui leur sont affiliées, le 15 avril 2023, des dizaines de milliers de civils ont été tués et plus de 13 millions de personnes ont été déplacées, ce qui fait du Soudan la plus grande crise de déplacement au monde. Plus de 10,7 millions de personnes (soit près d'un quart de la population soudanaise) ont été déplacées à l'intérieur du pays, un chiffre qui comprend plus de deux millions de nouveaux déplacements au cours du seul premier trimestre 2025².

La crise humanitaire s'aggrave. À la mi-juin 2025, 30 millions de personnes avaient besoin d'une aide vitale. Selon un responsable onusien, le système de santé a été « mis en pièces, le choléra, la rougeole et d'autres maladies se propageant », tandis que « des hôpitaux et des camps de déplacés ont été attaqués, des infrastructures essentielles détruites et des camions d'aide visés, les empêchant d'acheminer de la nourriture et des fournitures essentielles à ceux qui en ont désespérément besoin »³. Alors que la guerre se poursuit sans relâche et qu'aucun signe de répit ne semble s'annoncer pour les civils – les deux parties

¹ Disponible via : <https://docs.un.org/A/HRC/RES/57/2>. Le champ du mandat de la FFM, ainsi que ses rapports, communiqués de presse et déclarations, sont disponibles à : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/ffm-sudan/index>

² « Sudan war intensifying with devastating consequences for civilians, UN Fact-Finding Mission says », 17 juin 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/sudan-war-intensifying-devastating-consequences-civilians-un-fact-finding> ; « UN experts demand international action as human rights violations escalate in Sudan's displacement camps », 8 mai 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/05/un-experts-demand-international-action-human-rights-violations-escalate> (consultés le 10 juillet 2025). En juillet 2025, le conflit s'est encore intensifié, faisant des dizaines de victimes civiles (voir « Soudan : l'ONU dénonce le massacre de dizaines de civils au Kordofan », 17 juillet 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/07/1157140>).

³ « A call to action for protection and accountability for the people of Sudan – Statement by Tom Fletcher, Under-Secretary-General for Humanitarian Affairs and Emergency Relief Coordinator, 12 June 2025 », disponible via : <https://reliefweb.int/report/sudan/call-action-protection-and-accountability-people-sudan-statement-tom-fletcher-under-secretary-general-humanitarian-affairs-and-emergency-relief-coordinator-12-june-2025> (consulté le 9 juillet 2025). La traduction est nôtre.

intensifiant leurs violences et toutes ciblant les intervenants, les activistes locaux et les journalistes –, le Soudan se trouve au bord de l'effondrement⁴, avec des conséquences catastrophiques pour la protection des civils.

Vingt-huit mois après le début du conflit, les parties continuent de faire preuve d'un mépris total pour le droit international humanitaire, le droit international des droits humains et leurs engagements au titre de la Déclaration d'engagement de Djeddah pour la protection des civils du Soudan. Les violations dont elles sont responsables, dont certaines pourraient être constitutives de crimes de droit international, comprennent des attaques ciblées et indiscriminées contre des civils et des biens civils, des détentions arbitraires, des actes de torture, des disparitions forcées⁵, des exécutions extrajudiciaires et autres homicides illicites, des violences sexuelles généralisées contre les femmes et les filles, et des attaques à motivation ethnique, notamment au Darfour, menées par les RSF et les milices arabes qui y sont alliées, contre les Massalit et d'autres communautés non arabes⁶.

Des violences sexuelles et sexistes sont commises de manière systématique contre le corps des femmes et des filles. Les entraves délibérées à l'aide humanitaire et les attaques armées contre les installations et le personnel médicaux entravant la fourniture de services de santé essentiels et de soutien psychosocial, les survivantes de violences sexuelles ne peuvent pas recevoir les soins dont elles ont besoin. De nombreuses victimes de viols collectifs sont décédées des suites de leurs blessures ou se sont suicidées⁷.

Dans son compte rendu oral au Conseil, en juin 2025, la FFM a décrit un « conflit brutal, multiforme et de plus en plus complexe » dont les dynamiques changeantes comprennent des meurtres motivés par la vengeance et des représailles. Elle a ajouté que « ce qui a commencé comme une crise politique et sécuritaire est devenu une grave urgence en matière de droits humains et de protection, marquée par des crimes de droit international qui entachent de manière indélébile la réputation de toutes les parties impliquées ».

⁴ Voir Alex de Waal, « Sudan in danger of self-destructing as conflict and famine reign », BBC, 17 juin 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/cg717385nj7o> (consulté le 9 juillet 2025).

⁵ Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA) Network, « Unseen and Unheard : The Plight of Missing Women and Girls Amidst Sudan's Crisis », <https://sihanet.org/wp-content/uploads/2025/03/Missing-Women-and-Girls-Amidst-Sudans-Crisis.pdf> (consulté le 23 juillet 2025).

⁶ Dans son premier rapport au Conseil, présenté en septembre 2024, la FFM a constaté que les SAF et les RSF étaient toutes deux responsables de « violations systématiques à grande échelle », y compris de crimes de guerre, et qu'elle avait des « motifs raisonnables de croire » qu'en outre, « les actes commis par les [RSF] et leurs milices alliées constituent de nombreux crimes contre l'humanité » (« Soudan : La mission d'établissement des faits de l'ONU décrit de graves violations des droits de l'homme et des crimes internationaux, et appelle à la protection des civils », 6 septembre 2024, <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/09/sudan-un-fact-finding-mission-outlines-extensive-human-rights-violations> (consulté le 9 juillet 2025).

Voir aussi les lettres et documents produits par la société civile, notamment DefendDefenders et al., « Le Conseil des droits de l'homme devrait créer un mécanisme indépendant sur le Soudan », 1^{er} septembre 2023, <https://defenddefenders.org/sudan-hrc-should-establish-mechanism/> ; DefendDefenders et al., « Soudan : Il faut renouveler le mandat de la Mission d'établissement des faits », 17 mai 2024, <https://defenddefenders.org/sudan-extend-ffm-mandate/> ; Amnesty International, DefendDefenders et Human Rights Watch, « Questions/Réponses : Pourquoi le mandat de la Mission d'établissement des faits (FFM) pour le Soudan devrait-il être renouvelé lors de HRC57 ? », 27 août 2024, <https://defenddefenders.org/qa-extend-ffm-sudan-hrc57/> (consultés le 10 juillet 2025).

Dans un exposé au Conseil de sécurité de l'ONU, le 10 juillet 2025, la Procureure adjointe de la Cour pénale internationale (CPI) a déclaré que « [...] notre Bureau a mené des enquêtes indépendantes et sa position est claire : nous avons des motifs raisonnables de croire que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été et continuent d'être commis au Darfour » (CPI, « Discours de la Procureure adjointe de la CPI, Mme Nazhat Shameem Khan, devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à propos de la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005) », <https://www.icc-cpi.int/fr/news/discours-de-la-procureure-adjointe-de-la-cpi-mme-nazhat-shameem-khan-devant-le-conseil-de> (consulté le 21 juillet 2025).

⁷ Certaines organisations de défense des droits des femmes ont documenté des centaines de cas de violences sexuelles contre des femmes et des filles sous forme de viols, de viols collectifs, d'esclavage sexuel et de mariages forcés (SIHA Network, « Statement by the Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA Network) on Sudan – (no. OBS/433) », 3 mai 2025, <https://sihanet.org/statement-by-the-strategic-initiative-for-women-in-the-horn-of-africa-siha-network-on-sudan-no-obs-433/> (consulté le 23 juillet 2025) (Au 23 juillet 2025, SIHA avait documenté plus de 480 cas. Ces crimes ont ciblé des femmes de tous âges, de six à 68 ans, 25,4 % de ces cas documentés impliquant des enfants.)

Elle a souligné qu'« [i]l est inadmissible que cette guerre dévastatrice entre dans sa troisième année sans aucun signe de résolution ».

La FFM a appelé la communauté internationale à mettre en œuvre un embargo sur les armes et à veiller à ce que les responsables de violations graves soient tenus responsables de leurs actes. Soulignant avoir documenté une « utilisation accrue d'armes lourdes dans des zones densément peuplées et une forte augmentation des violences sexuelles et sexistes », elle a déclaré que l'aide humanitaire était « utilisée comme une arme » et que les hôpitaux et les installations médicales étaient « assiégés ». La FFM a aussi indiqué sans ambiguïté que « l'ampleur des souffrances humaines continuait de s'aggraver »⁸.

Aucun endroit n'est sûr, et les civils sont les principales victimes du conflit. Ils continuent d'être la cible de tueries, sous forme d'attaques directes et sans discrimination, de tirs d'artillerie et de frappes aériennes⁹, de violences sexuelles, d'enlèvements et de pillages. Les femmes et les filles sont confrontées à « des risques croissants de viols collectifs, d'esclavage sexuel, de traite et de mariage forcé, en particulier à El-Jazirah, à [Sennar], au Darfour et au Kordofan méridional¹⁰.

Des attaques contre des civils ont été documentées, entre autres, dans des camps de déplacés et sur des marchés à Khartoum, Omdurman, au Darfour, au Kordofan méridional et au Kordofan septentrional¹¹.

Ces derniers mois ont été témoins d'une augmentation du recours aux drones, notamment contre des convois humanitaires et les infrastructures civiles¹². Une augmentation des exécutions extrajudiciaires de civils a également été signalée au Darfour du Nord et dans l'État de Khartoum, notamment dans le cadre d'attaques de représailles contre des personnes accusées d'avoir « collaboré » avec les parties au conflit¹³.

⁸ « Oral update by the Independent International Fact-Finding Mission for the Sudan at the 59th session of the Human Rights Council », disponible sur l'extranet du Conseil. Voir également « Sudan war intensifying with devastating consequences for civilians, UN Fact-Finding Mission says », op. cit.

⁹ Human Rights Watch, « Soudan : Frappes aériennes de l'armée au Darfour-Sud », 4 juin 2025, <https://www.hrw.org/fr/news/2025/06/04/soudan-frappes-aeriennes-de-larmee-au-darfour-sud> (consulté le 10 juillet 2025).

¹⁰ « Sudan : Experts denounce systematic attacks on women and girls », 14 mai 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/05/sudan-experts-denounce-systematic-attacks-women-and-girls> (consulté le 9 juillet 2025) : « Lors de certaines attaques, des familles entières auraient été déchirées, des femmes violées devant leurs proches ou enlevées pour subir des violences sexuelles prolongées. "La violence sexuelle continue d'être utilisée systématiquement comme arme de guerre au Soudan", [ont averti les experts]. Les experts ont indiqué que dans des villages comme Al Seriha, Azrag, Ruffa et Abu Gelfa, des femmes se sont suicidées à la suite d'agressions traumatisantes, soulignant que les survivantes envisagent de plus en plus ouvertement le suicide pour échapper aux horreurs persistantes du conflit. [...] Les victimes sont arrachées aux camps de déplacés, aux marchés et aux refuges, dans un contexte d'effondrement des systèmes de protection. [...] Les experts se sont également inquiétés des attaques continues contre les femmes défenseuses des droits humains et les travailleuses de première ligne, dont certaines auraient été violées, tuées ou harcelées pour avoir aidé des survivantes ou documenté des abus » (la traduction est nôtre).

Voir aussi Amnesty International, « Soudan : "Ils nous ont toutes violées" ; Violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles au Soudan », 10 avril 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr54/9201/2025/fr/> (consulté le 10 juillet 2025).

¹¹ « Sudan : Türk warns of catastrophic surge in violence », 20 juin 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/sudan-turk-warns-catastrophic-surge-violence> ; « Sudan : Alarm as civilians killed in attacks on markets », 13 décembre 2024, <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2024/12/sudan-alarm-civilians-killed-attacks-markets> (consultés le 10 juillet 2025) ; « UN experts demand international action as human rights violations escalate in Sudan's displacement camps », op. cit.

Voir également UN News, « International Criminal Court : War crimes, systematic sexual violence ongoing in Darfur », 10 juillet 2025, <https://news.un.org/en/story/2025/07/1165367> (consulté le 21 juillet 2025)).

¹² « Sudan : Drone strikes must be investigated », 4 juin 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/sudan-drone-strikes-must-be-investigated> ; The Guardian, « Drone strikes hit Port Sudan airport and army base in third day of attacks », 6 mai 2025, <https://www.theguardian.com/world/2025/may/06/drone-strikes-hit-port-sudan-airport-army-base-third-day-attacks> (consultés le 10 juillet 2025).

¹³ À cet égard, la FFM a souligné les violations commises par les RSF et les SAF, notamment, dans les zones reprises par les SAF, comme Khartoum, Gezira et Sennar, « des violences de représailles généralisées entre fin 2024 et mi-2025 » (« Sudan war intensifying with devastating consequences for civilians, UN Fact-Finding Mission says », op. cit.). Voir aussi « Horrors in Sudan know no bounds, warns Türk, urging an end to the conflict », 1^{er} mai 2025,

~ ~ ~

Dans ce contexte, et malgré les difficultés persistantes liées à la crise de liquidités de l'ONU ainsi qu'au refus continu des autorités soudanaises d'autoriser ses membres et son secrétariat à accéder au pays, la FFM a pu mener à bien sa mission. Elle a continué à mener des entretiens avec des sources d'information, à recevoir des communications, à vérifier des vidéos, à géolocaliser des attaques et à constituer des dossiers identifiant des auteurs probables de violations. Elle a mené des missions d'enquête dans les pays voisins et engagé des consultations avec des responsables de l'Union africaine (UA)¹⁴ et la société civile. Étant mandatée pour « coopérer et mettre en commun les meilleures pratiques avec d'autres initiatives internationales, régionales et nationales en matière de responsabilité, au fur et à mesure de leur mise en place, le cas échéant »¹⁵, elle a également initié une coopération avec les entités judiciaires compétentes¹⁶.

La FFM demeure un mécanisme international essentiel doté du mandat, des ressources, de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour enquêter et faire rapport de manière indépendante sur les violations commises à travers le Soudan, et accordant une priorité à la redevabilité. L'expertise dont dispose la FFM comprend la capacité à utiliser des méthodologies, des outils et des méthodes de travail pour documenter, enquêter et établir les faits, les circonstances et les causes profondes des violations, recueillir et conserver des preuves, et identifier les auteurs de violations même sans accès au territoire soudanais. Le refus des autorités soudanaises (alignées sur les SAF) de coopérer avec la FFM, malgré l'engagement du Soudan en tant que Membre du Conseil des droits de l'homme, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'« observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme » et de « coopérer pleinement avec le Conseil », n'empêche pas et n'empêchera pas la FFM de remplir son mandat¹⁷.

~ ~ ~

Comme l'a souligné la Mission d'établissement des faits dans son compte rendu oral de juin 2025, « [u]n message est apparu avec une clarté évidente : la paix sans justice est une illusion. La redevabilité n'est pas un luxe ; c'est une condition préalable à une paix durable au Soudan, car son absence même est l'une

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/05/horrors-sudan-know-no-bounds-warns-turk-urging-end-conflict> (consulté le 9 juillet 2025).

Le Haut-Commissaire a également souligné : « [Notre Bureau] a également constaté une augmentation inquiétante des discours de haine et d'incitation à la violence en ligne, dont la publication en ligne de listes de personnes accusées de collaborer avec les [RSF] (« Soudan : le Haut-Commissaire consterné par les exécutions extrajudiciaires à Khartoum », 3 avril 2025, <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/04/sudan-un-human-rights-chief-appalled-widespread-extrajudicial-killings> (consulté le 10 juillet 2025)).

Fréquemment, les femmes qui ont été victimes de disparitions forcées par les RSF et qui sont retrouvées par les SAF dans les zones reconquises ont été accusées d'être des « collaboratrices » des RSF et ont ensuite été détenues et inculpées en vertu du Code pénal soudanais de 1991 et de la loi antiterroriste de 2001. Souvent, ces femmes sont issues de milieux socio-économiques plus pauvres et sont ciblées en fonction de leur origine ethnique et de leur lieu de résidence (SIHA Network, « Statement by the Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA Network) on Sudan – (no. OBS/433) », op. cit.).

¹⁴ En août 2024, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a adopté la résolution Res.590 (LXXX) 2024, dans laquelle elle a décidé d'entreprendre une mission d'enquête conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. En novembre 2024, elle a adopté la résolution Res.609 (LXXXI) 2024, qui a renouvelé le mandat de la Mission pour six mois, lui demandant de mener ses travaux dans un format hybride « comprenant des missions de terrain et des enquêtes virtuelles, en fonction des ressources qui seront mises à sa disposition [par l'UA] ». En mai 2025, la CADHP a adopté la résolution Res.635 (LXXXIII) 2025, qui a prolongé le mandat de la Mission pour une période supplémentaire de six mois, « maintenant l'objectif de mener une mission sur le terrain au Soudan et dans les pays voisins ».

¹⁵ Voir le mandat de la FFM (<https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/ffm-sudan/index>).

Dans la résolution 57/2 (octobre 2024), le Conseil des droits de l'homme a encouragé la Mission à « tenir dûment compte de la complémentarité de ses efforts avec ceux d'autres acteurs, y compris avec les procédures nationales indépendantes d'établissement des responsabilités et avec les enquêtes régionales » (paragraphe 16).

¹⁶ Voir « Sudan war intensifying with devastating consequences for civilians, UN Fact-Finding Mission says », op. cit.; Amnesty International, DefendDefenders et Human Rights Watch, « Questions/Réponses », op. cit.

¹⁷ Amnesty International, DefendDefenders et Human Rights Watch, « Questions/Réponses », op. cit. (en particulier les Sections 3 et 4).

des principales causes profondes du conflit. Les préparatifs en faveur de la justice doivent donc commencer dès maintenant, et tout accord de paix doit aborder les questions de justice ».

Les enquêtes et les rapports publics restent indispensables, avec une attention aigüe portée aux enquêtes sur les atrocités qui continuent d'être commises, y compris les violences sexuelles et sexistes perpétrées contre le peuple soudanais, en particulier les femmes et les filles, par les parties belligérantes.

Alors que le conflit au Soudan se poursuit et que des violations flagrantes continuent d'être commises par toutes les parties au conflit, créant des besoins supplémentaires en matière de collecte et de conservation des preuves et d'identification des auteurs, le Conseil n'a d'autre choix que de prolonger le mandat de la FFM.

En conséquence, lors de sa 60^{ème} session, le Conseil des droits de l'homme devrait :

- **Renouveler le mandat de la FFM, dans son intégralité, pour deux ans ;**
- **Prier la FFM de fournir au Conseil des droits de l'homme des comptes rendus oraux sur ses travaux lors de ses 62^{ème} et 65^{ème} sessions, avant la tenue de dialogues interactifs renforcés auxquels devraient participer le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, des représentants de l'Union africaine, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, la société civile, des victimes et des survivants et d'autres parties prenantes concernées, ainsi que des rapports complets lors de ses 63^{ème} et 66^{ème} sessions, avant la tenue de dialogues interactifs, et de présenter ces rapports à l'Assemblée générale lors de ses 81^{ème} et 82^{ème} sessions ;**
- **Recommander à l'Assemblée générale de soumettre les rapports de la FFM au Conseil de sécurité afin que celui-ci les examine et prenne les mesures qu'il jugera utiles pour amener les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris celles susceptibles de constituer des crimes de droit international, à répondre de leurs actes, notamment par l'élargissement de la compétence de la Cour pénale internationale à l'ensemble du territoire soudanais et par l'examen de la possibilité de prendre des mesures efficaces et ciblées, notamment contre ceux qui semblent porter la plus grande part de responsabilité dans ces crimes, en tenant compte des conclusions et recommandations pertinentes de la FFM ;**
- **Demander à toutes les parties concernées, y compris les organismes des Nations Unies, d'envisager de donner suite aux recommandations présentées par la FFM dans ses rapports afin de remédier à la grave situation des droits de l'homme au Soudan ;**
- **Inviter la FFM à envisager des moyens d'informer tous les organes compétents des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité ; et**
- **Exprimer clairement le fait que le Conseil restera activement saisi de la question, notamment en évaluant la situation au Soudan et en apportant les réponses appropriées, qui pourraient inclure de nouvelles prolongations du mandat de la FFM.**

Une prolongation de deux ans du mandat de la Mission d'établissement des faits ne signifie pas que le Conseil doive garder le silence sur le Soudan pendant deux ans. Nonobstant la prolongation de mandat proposée, assortie de la présentation de comptes rendus et de rapports, jusqu'à la 66^{ème} session du Conseil (septembre 2027), le Conseil devrait aussi adopter une résolution sur le Soudan lors de sa 63^{ème} session (septembre 2026), faisant le point sur l'évolution de la situation et assurant un suivi à son action relative au pays. Ce serait là une initiative proactive visant à mettre fin aux violations et à l'impunité et à faire progresser les droits humains et la redevabilité au Soudan.

En outre, nous exhortons le Conseil à apporter une suite aux résolutions S-32/1, 50/1, S-36/1, 54/2 et 57/2 en priant le Haut-Commissaire, avec l'aide de son Expert désigné, de présenter des rapports

supplémentaires au-delà de la 61^{ème} session du Conseil (février-avril 2026)¹⁸. Ainsi, le Conseil devrait :

- **Prier le Haut-Commissaire, avec l'assistance de l'Expert des droits de l'homme au Soudan, de soumettre au Conseil des droits de l'homme, à ses 64^{ème} et 67^{ème} sessions, des rapports complets sur la situation des droits de l'homme au Soudan et sur les violations et atteintes commises par toutes les parties au conflit, avant la tenue de dialogues interactifs avec la participation du Haut-Commissaire et de l'Expert.**

Enfin, nous exhortons les États à verser en temps utile l'intégralité de leurs contributions aux Nations Unies afin d'atténuer la crise de liquidités et de permettre à la FFM pour le Soudan, à d'autres enquêtes indépendantes et aux organes et mécanismes de protection des droits humains de remplir leurs mandats respectifs, y compris en produisant les documents et rapports demandés par les organes intergouvernementaux tels que le Conseil des droits de l'homme.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations urgentes et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire requise. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

1. Act for Sudan
2. Adeela for Culture And Art
3. Advocacy Network for Africa
4. African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS)
5. AfricanDefenders (Réseau panafricain des défenseurs des droits humains)
6. Africans for the Horn of Africa (Af4HA)
7. Afri-Sud Monitors for Human Rights Violations
8. Alalg Center for Press Services
9. Al-Jazeera Observatory for Human Rights (JOHR)
10. Alliance démocratique des avocats – Soudan
11. Alliance for Peacebuilding
12. American Friends Service Committee
13. Amnesty International
14. Anaka Women's Collective for Refugees and Asylum Seekers
15. ARTICLE 19 (A19)
16. Atrocities Watch Africa (AWA)
17. AWAFFY Sudanese Organization
18. Bureau international de la paix (BIP)
19. Central Minnesota Community Empowerment Organization
20. Centre africain pour la démocratie et les études des droits de l'Homme (ACDHRS)
21. Centre mondial pour la responsabilité de protéger (GCR2P)
22. CIVICUS
23. Coalition burkinabè des défenseurs des droits humains (CBDDH)
24. Coalition for Genocide Response
25. Coalition soudanaise des défenseurs des droits humains (SudanDefenders)
26. Comité pour la protection des journalistes (CPJ)
27. Commission internationale de juristes (CIJ)
28. Community Development for Progress Organization
29. Connection e.V.
30. Conseil œcuménique des églises

¹⁸ En l'état actuel des choses, les rapports du Haut-Commissaire prendront fin à la 61^{ème} session du Conseil. Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/2, le Haut-Commissaire, avec l'assistance de son Expert sur les droits de l'homme au Soudan, est prié de soumettre un « rapport complet sur la situation des droits de l'homme au Soudan et sur les violations et atteintes commises par toutes les parties au conflit [...] » au Conseil à sa 61^{ème} session. (Conformément au paragraphe 17 de la résolution S-32/1, « le mandat de l'Expert sur les droits de l'homme au Soudan devrait prendre fin lors du rétablissement de son gouvernement civil »).

31. Consortium des organisations éthiopiennes de défense des droits humains (CEHRO Éthiopie)
32. CSW (Christian Solidarity Worldwide)
33. Darfur Bar Association
34. Darfuri Civil Society Bloc (Kamad)
35. Darfur Victims Support Organization (DVSO)
36. Darfur Women Action Group (DWAG)
37. Darfur Women HRDs Coalition
38. DefendDefenders (Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique)
39. Democratic Monitor for Transparency and Rights
40. Democratic Thought Project (DTP)
41. Doctors Against Genocide
42. Engage Action
43. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)
44. Georgetown Institute for Women, Peace, and Security (GIWPS)
45. Hawai'i Institute for Human Rights
46. Hraak to Change and Empower Youth
47. Human Rights Watch
48. Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR)
49. Institut du Caire pour les études des droits de l'Homme (CIHRS)
50. Institute for Genocide and Mass Atrocity Prevention (I-GMAP), Binghamton University
51. International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI)
52. Journalistes pour les droits humains (JHR) – Soudan
53. Journal of Social Encounters
54. Justiça Global
55. Lawyers for Justice – Soudan
56. Lawyers' Rights Watch Canada
57. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
58. National Network for Social Justice – Soudan
59. New Lines Institute
60. New Sudanese Women Union
61. No Business With Genocide
62. NoirUnited International
63. Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
64. PAEMA
65. Pax Christi International
66. Pax Christi New York State
67. PAX Netherlands
68. Peace Action
69. Peace and Development Foundation-Africa (PDF-Africa)
70. PEN International
71. Physicians for Human Rights (PHR)
72. Protection International Africa
73. Proximity 2 Humanity
74. Public-Private Integrity (PPI) – Gambie
75. Raoul Wallenberg Centre for Human Rights
76. REDRESS
77. Regional Centre for Training and Development of Civil Society (RCDCS) – Soudan
78. Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO)
79. Réseau de la Commission indépendante des droits de l'Homme en Afrique du Nord (CIDH Afrique)
80. Réseau des défenseurs des droits humains de Guinée-Bissau (Rede dos Defensores dos Direitos Humanos da Guiné-Bissau)

81. Rights for Peace
82. Rights Realization Centre (مركز تفعيل الحقوق)
83. Salam Media Organisation
84. Service international pour les droits de l'Homme (SIDH)
85. She Leads Movement
86. Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA) Network
87. Sudanese Feminist Platform for Peace and Justice (SFPPJ)
88. Sudanese Organization for Justice and Human Rights
89. Sudan Human Rights Hub (SHRH)
90. Sudan Knowledge Centre
91. Sudan Rights Watch Network
92. Sudan Transparency and Policy Tracker
93. Sudan Unlimited
94. Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP)
95. Voice of Victims News Paper
96. Youth Citizens Observers Network (YCON Sudan)